

On ne pourra se dispenser de le lire. Les emprunts qu'on ne manquera pas de lui faire ne lui enlèveront rien, pour cela, de sa valeur originale.

— POUR LA COMMUNION FRÉQUENTE ET QUOTIDIENNE. Le premier livre d'un Jésuite sur la question (1557). Le décret *Sacra Tridentina Synodus* (1905), par PAUL DUDON. 1 vol. in-16 (VIII-286 pp.), 3 fr.; franco, 3 fr. 25. Gabriel Beauchesne & Cie, éditeurs. Ancienne Librairie Delhomme & Brignet. Rue de Rennes, 117, Paris (6<sup>e</sup>).

Voici un nouveau livre sur la Communion fréquente et quotidienne. Il ne fera double emploi avec aucun autre. Les prêtres— auxquels il est principalement adressé— auront vite remarqué la justesse de ces lignes que le cardinal Vincent Vannutelli écrivait à l'auteur :

« Vous avez exposé un argument historique qui doit nécessairement frapper l'attention de tous. Le vieux livre du P. de Madrid témoigne que la doctrine des Apôtres et des Pères sur la communion fréquente n'était pas abolie partout en 1557. Les actes des Congrégations romaines que vous rappelez montrent que, du Concile de Trente à nos jours, l'Eglise n'a jamais oublié l'*optaret* prononcé en 1562.

« Et ainsi apparaît aux regards la chaîne de la tradition, par laquelle le décret de 1905 est lié aux enseignements des temps primitifs et à la parole même du Sauveur : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis... non habebitis vitam in vobis.* »

Cette lettre caractérise très exactement la portée du livre. En rapprochant, du décret promulgué naguère par Pie X, le premier traité sur la communion imprimé par un Jésuite en 1557, le P. Dudon a mis à nu, sans polémique blessante mais avec une force irrésistible, la misère des raisons par lesquelles est entravée, depuis des siècles, la pratique de la communion quotidienne. Aussi l'Eminentissime prince de l'Eglise qui a eu l'honneur, en qualité de Préfet de la Congrégation du Concile, de signer le document décisif de 1905, conclut-il à bon droit : « Ce volume aidera à répandre plus largement l'esprit qui inspira le décret *Sacra Tridentina Synodus.* »

L'autorité de celui qui a exprimé cet espoir est de celles auxquelles il n'est rien à ajouter.

On trouvera parmi les documents colligés dans ce volume le texte du décret du 8 août 1910 sur l'âge de la première communion.